

## Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 11 avril 2025 à 20h00

Convoqué le 7 avril 2025, le Conseil municipal de Saint-Rémy-en-Comté s'est réuni en mairie, le vendredi 11 avril 2025 à 20h00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian PINOT.

Nombre de membres en exercice : 14

### **Présents :**

**MMES.** Magali BARDEY, Claude BOIGEY, Mireille CHARRIER Aurélie KRUGER, Ghislaine VERNET,

et **MM.** Jean-Jacques CHASSARD, Pierre ECOFFET, Gérald FAVRET, Patrick MANCASSOLA.

**Absent(es) ayant voté par procuration :** Adeline VALOT qui a donné pouvoir à Jean-Jacques CHASSARD, Martial WALTER qui a donné pouvoir à Gérald FAVRET, Philippe GUILLOT, Jérémy JEANNEREY.

**Secrétaire de Séance :** Patrick MANCASSOLA.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

### **Ordre du jour de la séance :**

1. Taux d'imposition
2. Budget du Service Assainissement 2025
3. Budget de la Commune 2025
4. Parcelle ZD n° 160 et n° 161 de l'indivision GUILLOT
5. Bail de location du bâtiment 2 rue de chazel à la Maison verte chez vaness
6. Cession du pavillon 14 rue Pauléon fournot
7. Contrat groupe d'assurance santé
8. Devis toiture salle des fêtes
9. Mise à disposition stade : tarif et convention
10. Subvention à Biblio'Fav
11. Subvention don du sang
12. Subvention Rand 'Art
13. Soutien à la Birmanie
14. Subvention tour cycliste de haute saône

### **Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 21 février 2025**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 21 février 2025 est arrêté et signé par le Maire et le secrétaire de séance de la précédente réunion.

### **1. Taux d'imposition**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### **A l'unanimité :**

- **fixe les taux d'imposition suivants pour l'année 2025 :**
  - **Taxe Foncière bâti : 33.02 %,**
  - **Taxe Foncière non bâti : 21,26 %,**
  - **Taxe Habitation : 4,54 %.**

### **2. Budget Primitif 2025 du Service Assainissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### **A l'unanimité :**

- **Approuve et vote le budget primitif de l'année 2025 du service Assainissement.**

### **3. Budget Primitif 2025 de la Commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### **A l'unanimité**

- **Approuve et vote le budget primitif de l'année 2025 de la Commune.**

#### 4. Acquisition des parcelles ZD n°160 et ZD n°161 de l'indivision GUILLOT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

##### A 10 voix Pour et 2 Abstentions :

- décide d'acquérir les parcelles sises « en Carron » cadastrées ZD n°160 d'une superficie de 103 m<sup>2</sup> et ZD n°161 de 14925 m<sup>2</sup> de l'indivision GUILLOT, pour un montant fixé à 50343,80 euros TTC (cinquante mille trois cent quarante-trois euros et quatre-vingt centimes), les frais liés à ces acquisitions étant à la charge de la Commune,

#### 5. Bail de location du bâtiment 2 rue de Chazel à la Maison verte chez vaness

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

##### A l'unanimité :

- autorise le Maire à signer un bail commercial précaire avec Madame Vanessa WALTER, pour la location de l'immeuble communal situé 2 rue de Chazel, à compter du 9 mai 2025,
- de fixer le montant du loyer mensuel à 250 euros,
- de fixer le montant des charges de chauffage à 85 euros par mois.

#### 6. Cession du pavillon situé 14 rue Pauléon Fournot

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

##### A l'unanimité :

- décide de procéder à la vente au plus offrant du pavillon sis au n° 14 de la rue Pauléon Fournot devenu libre de toute occupation,
- fixe le prix de retrait de la vente à 40000 euros ,
- décide que la date limite pour la remise des offres est fixée au 16 mai 2025.

#### 7. Contrat groupe d'assurance santé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

##### A l'unanimité :

- décide de s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé »,
- mandate le CDG70 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé »,
- s'engage à communiquer au Centre de gestion de Haute-Saône les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause,
- prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Centre de gestion 70 par délibération et après convention avec le CDG70, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le CDG70.

#### 8. Devis toiture salle des fêtes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

##### A l'unanimité :

- approuve le devis établi par l'entreprise Didier AWIGNANO, domiciliée 57 grande rue à POLAINCOURT ET CLAIREFONTAINE, d'un montant de 77091 euros TTC (soixante-dix-sept mille quatre-vingt-onze euros), pour la réfection du toit de la salle des fêtes située 2 rue de chantereine.

#### 9. Mise à disposition stade : tarif et convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

##### A l'unanimité :

- décide d'établir une convention de mise à disposition des installations du Stade Albert Bollet avec l'Association Sportive de Breurey les Favorney,
- décide de facturer un forfait d'un montant de 20 euros par journée d'utilisation, correspondant aux frais de fonctionnement (eau et électricité).

#### **10. Subvention à Biblio'Fav**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**A l'unanimité :**

- **octroie une subvention d'un montant de 100 euros (cent euros) à l'Association « Biblio'Fav » de Favorney.**

#### **11. Subvention à l'association du Don du Sang**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**A l'unanimité :**

- **octroie une subvention de 150 euros (cent-cinquante euros) à l'Association des donneurs de sang.**

#### **12. Subvention Rand'Art**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**A l'unanimité :**

- **décide de verser une subvention d'un montant de 100 euros (cent euros) au Comité Départemental du Sport Adapté de la Haute-Saône, sis 29 boulevard Charles de Gaulle à VESOUL, pour l'organisation de la manifestation « Rand'Art ».**

#### **13. Soutien à la Birmanie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**A l'unanimité :**

- **décide d'apporter un soutien à la Birmanie en effectuant un don d'un montant de 300 euros (trois cent euros) à la Protection civile.**

#### **14. Subvention tour cycliste de Haute-Saône**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**A l'unanimité :**

- **décide de verser une subvention d'un montant de 100 euros (cent euros) à l'Association « Tour Haute Saône cycliste ».**

#### **QUESTIONS DIVERSES /**

La cérémonie du 8 mai se déroulera à 11h30 au monument aux morts.

Gérald FAVRET informe l'assemblée que des lumières bleues seront installées pour la journée mondiale de la Fibromyalgie le 12 mai.

Christian PINOT et Patrick MANCASSOLA.